



Formulaire de déclaration des aménagements 2020/2021

A retourner **avant le 15/07** à FDC-58 – 36, route de Château-Chinon Forges – 58160 SAUVIGNY LES BOIS

EXPLOITANT AGRICOLE		Bénéficiaire de la subvention(cochez) <input type="checkbox"/> Signature
Adresse – CP VILLE		
N° Tél		

DETENTEUR DU DROIT DE CHASSE / territoire		Bénéficiaire de la subvention(cochez) <input type="checkbox"/> Signature
Adresse – CP VILLE		
N° Tél		

Types d'aménagements proposés dans le cadre du programme Agriculture et Faune Sauvage :

- 1- Jachère mellifère
- 2- Jachère Environnement Faune Sauvage / culture à gibier
- 3- Interculture « Faune Sauvage »

Joindre à votre formulaire de déclaration un plan de vos aménagements (Carte 25000^e ou photo aérienne).

Parcelle	Type d'aménagements : Jachère mellifère, Couvert interculture, Jachère Environnement Faune Sauvage	COMMUNE (S)	Surface de la parcelle en ha	Mois et année de semis :	Composition du couvert :
N°1					
N°2					
N°3					
N°4					
N°5					
N°6					

Parcelle	Type d'aménagements : Jachère mellifère, Couvert interculture, Jachère Environnement Faune Sauvage	COMMUNE (S)	Surface de la parcelle en ha	Mois et année de semis :	Composition du couvert :
N°7					
N°8					
N°9					
N°10					
N°11					
N°12					

Enquête « Déclaration des bonnes pratiques » :

Les bonnes pratiques agro-environnementales sont conseillées pour favoriser le développement de la petite faune sédentaire de plaine. Pour permettre à la FDC 58 de mesurer les « bonnes pratiques » réalisées dans le département de la Nièvre, nous vous remercions de bien vouloir les déclarer ci-dessous :

Mesures	Nombres de parcelle(s) concernée(s)	Surface totale prévisionnelle ou réalisée en 2020
Bonne conduite des jachères SIE (<i>pas d'intervention par broyage ni fauchage en période de reproduction de la faune</i>).		
Maintien des chaumes à paille (<i>aucun déchaumage, les chaumes restent en place jusqu'à la culture suivante</i>).		
Bonne conduite de fauche (<i>fauche du centre vers la périphérie...</i>).		
La barre d'effarouchement		
Gestion de bord de champs (<i>pas de broyage des bords de champs et chemin en période de reproduction de la faune</i>)		